

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

European Maintenance Support

Nous vous jugeons sur la sécurité

On travaille en sécurité ou on ne travaille pas!



Chez EMS, la Sécurité vient en premier!

Et c'est pourquoi, chez EMS, nous nous sommes mis d'accord sur une série de règles importantes dans le domaine de la sécurité au travail. Si vous ne vous tenez pas à ces règles ou qu'au contraire, vous contribuez à la sécurité chez EMS par votre comportement, il y aura une suite concrète sous la forme de cartes vertes, jaunes ou rouges.

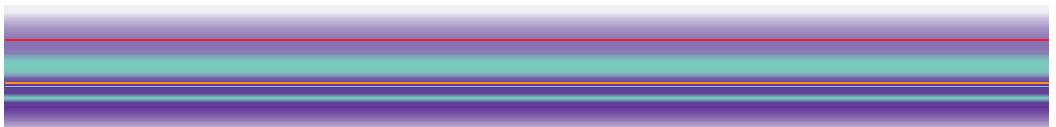
Notre politique sur ce «jugement sécurité» s'applique à nos sous-traitants et leur personnel tout autant qu'au personnel EMS. Nos sous-traitants ont par ailleurs toute liberté pour sanctionner ou récompenser leur personnel selon leur propre politique.

VOUS AUREZ UNE CARTE VERTE SI...:



- par votre comportement, vous manifestez un souci de sécurité de façon proactive et constante.
- vous interpellez vos collègues sur leurs comportements non sécurés.
- vous prenez des initiatives pour augmenter le niveau de sécurité.
- vous entreprenez des actions pour améliorer la sécurité.
- ...

Les cartes vertes sont accordées par le management EMS ou par la direction de projet EMS.



VOUS AUREZ UNE CARTE JAUNE SI VOUS...:



- fumez là où c'est interdit ou vous ne respectez pas les signalisations.
- ne portez pas les équipements de protection individuels (EPI) là où ils sont obligatoires ou ne suivez pas l'ordre de travail et/ou l'autorisation de travail.
- ne respectez pas les règles d'ordre et de propreté et que vous créez ainsi un danger (p.ex. : obstruction de voies de fuite, risque de trébuchement, risque de chute d'objets).
- ne respectez pas la politique EMS en matière de GSM au chantier.
- ne respectez pas correctement nos «règles qui sauvent».
- ...

VOUS AUREZ UNE CARTE ROUGE SI...:



- êtes en possession et/ou sous l'influence d'alcool ou de drogue au travail.
- travaillez sans ordre de travail ou autorisation de travail.
- travaillez sans équipement para-chute (là où c'est obligatoire).
- modifiez des échafaudages sans autorisation.
- enlevez des protections ou des écrans sans autorisation.
- ne respectez pas l'interdiction de fumer dans des zones à risque d'explosion ou d'incendie.
- vous servez délibérément d'équipements de travail sans certificat de conformité ou de bon fonctionnement.
- enfreignez gravement nos «règles qui sauvent».
- ...

Les cartes jaunes et rouges peuvent être données par les responsables d'EMS. La décision quant aux conséquences appartient au management EMS ou à la direction de projet EMS.



Conséquences

Toutes les cartes délivrées sont consignées dans un registre tenu par le service H&S EMS. Une carte jaune reste effective **pendant 3 mois** et sera retirée s'il n'y a pas eu d'autre avertissement pendant cette période.

RÉCOMPENSE:

- Courrier indiquant les motifs d'attribution de la carte verte.
- Publication.
- Mise à l'honneur appropriée / entretien avec la direction.

AVERTISSEMENT:

1 x jaune:

- Vous-même et votre supérieur seront interpellés sur votre comportement insécuré.
- Vous êtes prévenu des conséquences dans le cas où il y aurait une deuxième carte jaune.
- Un courrier est envoyé à l'entreprise pour laquelle vous travaillez.

2 x jaune = rouge!

SANCTION:

1 x rouge:

- Vous êtes retiré du projet et votre badge sera bloqué.
- Votre sanction est communiquée à votre entreprise par un courrier.
- Il y a un entretien entre EMS et l'entreprise pour laquelle vous travaillez afin de convenir de mesures d'amélioration. Ces mesures sont consignées dans le système de notification interne d'EMS.

2 x rouge pour une même entreprise:

- Outre le collaborateur concerné, son supérieur peut être retiré du projet.
- Il y a un entretien entre EMS et l'entreprise pour laquelle vous travaillez.

**En cas de répétition, il peut y avoir des conséquences pour l'entreprise.
Pour plus d'info, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur chez EMS.**

